



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023 - 449

Objet : Les Sorinières – Rues des Clairières, des Prairies, des Coquelicots, du Bignon, du Moulin des Landes, avenues du Champ Fleuri et du Sud – ZAC du TAILLIS – Classement de 23 parcelles

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2021-1004 en date du 21 septembre 2021 et l'acte authentique en date du 24 décembre 2021 relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées ci-dessous et situées rues des Clairières, des Prairies, des Coquelicots, du Bignon, du Moulin des Landes, avenues du Sud et du Champ Fleuri - ZAC du Taillis - sur la commune de Les Sorinières :

Référence cadastrale et superficie	Adresse
AX 233 = 691 m ²	Rue du Bignon
AX 248 = 8 973 m ²	Rue des Coquelicots
AX 206 = 30 m ²	Rue du Bignon
AX 205 = 38 m ²	Rue du Bignon
AV 204 = 37 m ²	Rue du Moulin des Landes
AV 212 = 445 m ²	Rue du Bignon
AV 215 = 3 445 m ²	Rue des Coquelicots
AV 271 = 3 420 m ²	Rue des Prairies
AV 276 = 509 m ²	Rue des Prairies
BB 206 = 451 m ²	Rue des Prairies
BB 207 = 127 m ²	Rue des Prairies
BB 209 = 207 m ²	Rue des Prairies
BB 211 = 44 m ²	Rue des Prairies
BB 214 = 16 m ²	Rue des Prairies
BH 61 = 40 m ²	Avenue du Champ Fleuri
BH 134 = 274 m ²	Rue des Clairières
BH 137 = 59 m ²	Avenue du Sud
BH 142 = 1 079 m ²	Rue des Clairières
BH 147 = 683 m ²	Rue des Clairières

